

Déclaration liminaire

CTSD – lundi 25 janvier 2021



Monsieur le Directeur académique, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

La rentrée de janvier s'est déroulée dans un contexte sanitaire tendu au retour des vacances, après des fêtes de fin d'année synonymes de brassages plus importants : le nombre des contaminations sur l'ensemble du territoire est en constante augmentation. Cette situation s'est encore aggravée suite à l'apparition des différents variants du virus. Le deuxième confinement n'a pas empêché l'épidémie de COVID-19 de rester très active sur l'ensemble du territoire et le gouvernement, qui n'a cessé de mentir sur les masques et les tests et ne parvient pas à se dépêtrer d'un début de campagne de vaccination aussi cacophonique que désastreux, nous demande maintenant de le croire sur parole ! Ses quelques rares reculades mettent à nu sa ligne néolibérale et autoritaire : le gouvernement a reconnu très tardivement que le jour de carence était un handicap pour lutter contre la pandémie et les nombreuses décisions contradictoires à ce sujet (jour de carence suspendu en cas de COVID-19 de mars à juin 2020, puis rétabli, puis de nouveau suspendu) montrent bien qu'il ne s'agit nullement de préserver la santé de la population mais d'opérer de nouveaux transferts massifs d'argent public vers les détenteur·rice·s du capital financier en soutenant les entreprises et en faisant payer une grande partie de la gestion calamiteuse de la crise aux salarié·e·s. Le SNES et la FSU continuent donc de demander l'abrogation du jour de carence, à l'heure actuelle encore appliqué pour tout autre arrêt maladie.

De fait, l'État qui se targue de continuer à soutenir l'économie par les dispositifs de chômage partiel mais qui n'a en réalité pour seule boussole que le soutien aux grandes entreprises, ne pourra écarter la grave crise économique et sociale qui s'annonce et touchera toute la société. La gestion de l'épidémie est surtout marquée par une réduction constante des libertés publiques, une multiplication d'entraves à la liberté de manifester et par la répression à l'égard des mouvements sociaux. Lors de la journée de mobilisation du 10 novembre 2020, la Préfecture de police de Paris a interdit une manifestation et n'a accepté qu'un petit rassemblement très encadré propice à la diffusion du virus. Les violences policières ont été nombreuses durant les manifestations contre la loi dite de « Sécurité globale », particulièrement les 5 et 12 décembre derniers. De nombreux·ses manifestant·e·s ont été nassé·e·s et copieusement arrosé·e·s par des gaz lacrymogènes sans raison. Le SNES et la FSU continuent de dénoncer et de combattre vigoureusement ce glissement vers un état d'exception sanitaire et sécuritaire permanent.

Dans l'éducation, des mesures fortes de protection et de prévention doivent être enfin prises par les autorités ministérielles. À rebours du locataire de la rue de Grenelle qui continue de professer des chiffres de taux de contamination absolument fantaisistes au sein des établissements scolaires, la FSU, elle, a pris acte de longue date de la situation sanitaire et n'a cessé de plaider pour un protocole véritablement protecteur. Elle a alerté sur la nécessaire anticipation, les besoins en personnels, les programmes d'enseignement et le calendrier intenable des examens.

À dire vrai, l'incurie gouvernementale pourrait relever du vaudeville si les incidences sur le travail des personnels n'étaient pas si terribles et n'illustraient pas le mépris affiché par le pouvoir en place pour nos métiers et pour le service public en général. Dans l'éducation, la crise sanitaire continue de servir de *crash test* à l'accélération de la numérisation, à l'augmentation de la charge de travail des personnels sans revalorisation salariale, à l'adaptation des collèges, des lycées et des CIO à la politique budgétaire de suppressions de postes, à l'autonomie grandissante des établissements pour mieux « gérer » localement le désastre de l'insuffisance des moyens, à la caporalisation des instances représentatives (décret du 21 décembre 2020), à l'application des principes du nouveau *management* public, à la destruction de la

politique d'éducation prioritaire à grand renfort de communication par écran interposé sur l'expérimentation, à l'accentuation du tri social.

Nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, si Jean-Michel Blanquer s'enferme dans un déni de réalité qui paraît ahurissant de prime abord et refuse catégoriquement de reconnaître le caractère exceptionnel de la situation créée par la pandémie, c'est précisément parce qu'il veut faire de l'incertitude et de l'improvisation, la norme. Le pis-aller de la période de confinement, toutes les formes d'enseignement et d'apprentissage dégradées de la *discontinuité pédagogique* deviendraient alors des routines. L'apparent déni de réel de Jean-Michel Blanquer est une arme pour contraindre les personnels, les élèves et les parents à *relever le défi*, en un mot à *s'adapter* ! Bien plus qu'une kyrielle de couacs, il faut y voir, selon nous, une *stratégie du choc* qui vise, à travers l'instauration d'un état d'urgence pédagogique permanent, à paralyser toute pensée critique et toute velléité de lutte collective. Ainsi, le soir même de la parution au *Bulletin officiel* de la circulaire abracadabrante sur l'organisation de stages pendant les vacances de février pour réviser les enseignements de spécialité, le locataire de la rue de Grenelle annonçait des aménagements pour la session 2021 du baccalauréat : les épreuves de spécialité, prévues en mars, étaient finalement annulées et remplacées par du contrôle continu ! Jean-Michel Blanquer, gros-jean comme devant, se trouve par là contraint de reconnaître tacitement que ces épreuves ne pouvaient se tenir selon le calendrier normal. Il était temps, après des semaines pendant lesquelles toute la communauté éducative alertait sur l'état de tension, d'angoisse et de stress pour les élèves comme pour les personnels ! Toutefois, sitôt son chapeau avalé, l'escamoteur d'*Avenir Lycéen* en a profité pour renouer avec le contrôle continu et défendre son totem du Grand Oral, épreuve profondément inégalitaire symbole du baccalauréat Blanquer. Le SNES-FSU avait fait des propositions pour tenir compte de cette année exceptionnelle : le report des épreuves de spécialités en juin était possible et aurait permis d'organiser des épreuves nationales en fin d'année afin de desserrer l'étau d'un calendrier initial infernal tout en garantissant un cadre national commun à tou·te·s les élèves. Mais cela ressemblait sans doute trop à cet ancien baccalauréat que l'idéologue au platane s'échine à faire disparaître.

La crise sanitaire sert d'alibi à Jean-Michel Blanquer pour continuer sa politique de réduction budgétaire, de destruction du cadre national de l'école, des statuts et des missions des personnels. C'est ainsi que dans les collèges de l'académie de Créteil (ainsi que dans certains lycées professionnels), le Rectorat entend obliger les équipes à se plier à un exercice d'auto-évaluation des établissements. Comme dans l'enseignement supérieur, cette évaluation devrait avoir lieu tous les cinq ans, c'est-à-dire que, chaque année, 20 % des établissements seraient évalués. En réalité, à Créteil, les autorités académiques ont, semble-t-il, revu pour l'instant leurs exigences à la baisse, du fait du contexte sanitaire. À titre d'exemple, 10 % des collèges (et quelques LP) sont concernés en Seine-Saint-Denis : priorité est donnée aux établissements qui ont vu l'arrivée d'une nouvelle direction à la rentrée 2020. Le danger est bien réel car l'auto-évaluation vise à faire porter à l'établissement la responsabilité des difficultés rencontrées. La variante « *participative* » est très dangereuse ; elle constitue un leurre destiné à flatter les agent·e·s qui pensent faire corps avec l'établissement et établir un diagnostic propre à leurs lieux et outils de travail, à leurs pratiques : les personnels peuvent se laisser berner par ce visage « souriant » du *management*. Comme pour les établissements déjà soumis à des contrats d'objectifs, les personnels s'engagent implicitement à réaliser des « *engagements* » mais ni le Rectorat, ni la collectivité territoriale de rattachement (qui peut être associée) ne s'engagent en terme de moyens en personnel ni en dotation de fonctionnement. Par ailleurs, l'auto-évaluation est un outil de déréglementation au nom de l'adaptation au « *local* ». Le but est d'attribuer les moyens non plus sur la base d'un cadrage national assorti d'indicateurs objectifs mais sur celle de la « *valeur ajoutée* » à apporter, sans que l'on sache vraiment de quoi il s'agit. Le SNES-FSU dénonce ces logiques opaques analogues à la gestion des entreprises privées et invite les collègues à refuser d'entrer dans la démarche. Derrière le visage souriant de la « *co-construction* », il y a un piège managérial bien rodé, celui de la fabrique du consentement : en définitive, l'institution va leur demander de valider maintenant tout ce qu'elle sera ensuite en mesure d'exiger d'eux·elles !

À rebours de la politique de démantèlement programmé de l'éducation prioritaire, le SNES-FSU continue de porter l'idée d'une relance ambitieuse de cette politique (c'est le sens des *États généraux de l'éducation prioritaire* organisés par la FSU le 28 janvier prochain) : les établissements doivent pouvoir poursuivre les mêmes objectifs, dispenser les mêmes contenus avec exigence pour poursuivre les mêmes ambitions que les autres. Cela exige d'améliorer les conditions d'études pour les élèves et les conditions de formation, d'enseignement et de travail pour les personnels. La politique d'éducation prioritaire doit s'accompagner d'une politique de la Ville ambitieuse qui vise les territoires en difficulté et favorise la mixité sociale, ainsi que d'une politique d'aménagement du territoire qui permette de répartir les équipements publics de manière équilibrée. Le SNES-FSU continuera d'informer tou·te·s les collègues et de réaffirmer son exigence d'un périmètre large de l'éducation prioritaire qui comprenne aussi les lycées généraux,

technologiques et professionnels, dont l'articulation avec les collèges est essentielle. Il continuera de demander un label unique pour tous les établissements de l'éducation prioritaire et une carte définie par des indicateurs nationaux transparents et concertés. Ce sont ces indicateurs objectifs qui doivent déterminer, pour chaque établissement en fonction de son niveau de difficulté scolaire, sociale et territoriale, les moyens lui permettant de réduire les inégalités : tandis que Nathalie Élimas, enchaînant à un rythme effréné des téléconsultations d'élus·e·s des collectivités locales et territoriales mises en scène à gros traits sur les réseaux sociaux, tente de vendre, sur le dos des personnels, la contractualisation des établissements et l'expérimentation à travers le démantèlement de la politique d'éducation prioritaire, dernier maillon d'une politique de lutte contre les inégalités d'envergure nationale, le SNES-FSU défend une véritable politique d'éducation prioritaire au sein de laquelle aucune interférence d'influences politiques ne pourra faire classer ou déclasser un établissement.

Comme les collèges et lycées, les CIO de l'académie naviguent à vue en pleine pandémie sanitaire : les PsyEN et DCIO doivent s'organiser avec les collègues manquant·e·s, alors que la crise s'inscrit à présent dans la durée. L'administration, elle, fait *comme si de rien n'était* : les calendriers d'examen, de commissions administratives, des orientations restent les mêmes, de nouvelles missions découlant des réformes en cours s'accumulent et il est fait peu de cas des situations de détresse des élèves, des familles et des équipes... En cette période, les temps d'échanges et d'écoute, les suivis de situation et le travail collectif entre personnels sont nécessaires. Pourtant, l'administration semble bien aveugle et enjoint les PsyEN à tenir des objectifs bien éloignés des préoccupations du moment. Les DCIO se voient doté·e·s de nouvelles missions chronophages dans le cadre de l'obligation de formation, sans aucun moyen supplémentaire (nombreuses réunions, mise en œuvre d'un numéro vert). Les conséquences de la *Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel* sont maintenant visibles : pas d'édition papier des brochures post-3^{ème} et post-bac Île-de-France, ce qui met en difficulté les élèves ainsi que les personnels d'enseignement et d'éducation et complique éminemment le travail des PsyEN. Des CIO sont encore menacés de fermeture.

Le protocole sanitaire n'a pas évolué, aucun moyen supplémentaire n'a été créé. Il a fallu des mobilisations très importantes début novembre pour arracher la possibilité de travailler en demi-groupes dans les lycées, seul moyen d'éviter des cantines et des classes bondées. Là encore, Jean-Michel Blanquer a choisi de se dégager de ses responsabilités en recourant au local et en laissant les chef·fe·s d'établissement décider. Il a également proposé de recourir à des contrats d'assistant·e·s d'éducation, recruté·e·s pour quelques mois, afin de prendre en charge les élèves qui auraient cours en visioconférence ! Cela ne correspond aucunement à notre revendication d'embauche massive et immédiate de personnels enseignant·e·s pour faire face à la situation. L'absence de cadrage national fait apparaître des inégalités importantes entre territoires et entre élèves, particulièrement au sein de notre académie : une partie des lycées, principalement les établissements plus favorisés et les lycées privés, sont restés à 100 % en présentiel alors qu'une majorité d'autres ont mis en place un fonctionnement avec des effectifs réduits. Les collèges, quant à eux, ont été les grands oubliés du protocole sanitaire. Au regard de la situation de plus en plus critique, il est impératif d'engager rapidement une réflexion sur l'organisation des cours (groupes à effectif réduit) pour limiter le brassage des élèves. La cantine est reconnue par tou·te·s comme un lieu de contamination puisque les élèves ne portent pas de masques, mais, là encore, très peu de mesures ont été prises.

Jusqu'ici, l'Éducation nationale se distingue aussi par une politique de tests peu volontariste, encore très loin des objectifs annoncés au retour des vacances d'automne. En Île-de-France, mi-janvier, seuls 30 lycées sur 465 avaient été concernés par la campagne de tests. Dans un contexte où la surveillance de la circulation du virus est primordiale, il faut tester plus rapidement et à plus grande échelle les élèves et les personnels. Nous exigeons une totale transparence et un cadre plus strict quant au traçage, à la gestion des cas contacts et à l'isolement des élèves et personnels contaminé·e·s ou cas contacts. L'objectif est la prévention qui doit permettre d'éviter la fermeture des collèges, des lycées et des CIO. Au beau milieu de la mise en place cacophonique de la stratégie de vaccination en France, Jean-Michel Blanquer a annoncé que les enseignant·e·s pourraient être vacciné·e·s au plus tard en mars, en contradiction avec le calendrier présenté jusqu'ici (vaccination à partir de mars-avril). Le calendrier général doit être absolument précisé. Les personnels qui oeuvrent au quotidien en faveur du service public d'éducation doivent être prioritaires, après les soignant·e·s. Ils·Elles sont en contact avec le public, c'est donc un moyen de protection individuelle, mais aussi un moyen de prévention pour éviter la fermeture des établissements scolaires.

L'Éducation nationale, on le voit, est loin d'être « *choyée par la majorité* », ainsi que le claironnait encore Jean Castex devant la représentation nationale en octobre dernier. Le budget de l'Éducation nationale prévoyait alors 1 800 suppressions d'emplois dans le second degré public. Soit 7 490

suppressions depuis 2018 avec, dans le même temps, une explosion des effectifs. Comme chaque année, cette nouvelle détérioration des conditions de travail des personnels et des élèves est niée par le Ministère. Ce sont finalement 1 883 emplois qui seront soustraits aux académies dans les collèges et les lycées : 30 emplois seront versés aux missions d'inspection et 53 gardés en « réserve ». Aucune création de poste de CPE, d'assistant·e social·e, de PsyEN, d'infirmier·e scolaire, d'agent·e administratif·ve ! Dans l'académie de Créteil, ce sont 86 postes d'enseignant·e·s qui seront supprimés à la rentrée 2021 quand 139 ETP seront provisionnés en heures supplémentaires ! Les personnels et le Ministère n'ont définitivement pas les mêmes priorités : c'est dans les établissements, maintenant, que les besoins sont criants !

Pour tenter de masquer sa politique de casse du service public d'éducation, le gouvernement prétend que la suppression des emplois sera compensée par une augmentation énorme d'heures supplémentaires, équivalente à 1 847 emplois : c'est là une méthode de patron voyou affichant un mépris total pour la charge de travail supplémentaire qui va peser sur les personnels. Les académies se voient bien privées de personnels titulaires et de capacités de recrutement de personnels contractuel·le·s. La rentrée 2021 sera donc synonyme une nouvelle fois, dans le second degré, de suppressions d'enseignements, de formations, d'augmentation des effectifs par classe : le gouvernement parachève la liquidation du service public d'éducation.

En janvier 2020, bruissait, rue de Grenelle, le récit fabuleux d'« *une revalorisation historique* ». Les annonces faites le 16 novembre dernier sont venues dégonfler la rumeur : une enveloppe de 400 millions d'euros, 69 % des professeur·e·s titulaires qui ne seront pas augmenté·e·s en 2021, les montants avancés ne permettront de rattraper que 20 % des pertes dues à l'inflation, et la prime d'équipement est d'un montant beaucoup trop faible, les CPE comme professeur·e·s documentalistes étant, quant à eux·elles, tout bonnement exclu·e·s du périmètre des personnels pouvant y prétendre. Les CPE et les professeur·e·s documentalistes doivent pouvoir bénéficier de la prime d'équipement : le SNES et la FSU continueront d'intervenir en ce sens auprès du Ministère. À ce jour, il n'est plus question de loi de programmation pluriannuelle ; en outre, la menace de contreparties, qui sont autant d'attaques contre le statut des personnels, exigées en échange d'éventuelles revalorisations à partir de 2022, plane toujours sur les discussions. À l'inverse d'une revalorisation liée à des missions supplémentaires, la FSU exige une revalorisation de l'ensemble des personnels de la Fonction publique, des créations de postes à la hauteur des besoins de la société et de la nécessaire transition écologique, et un allègement de la charge de travail. Le SNES-FSU continue de refuser l'instauration de nouvelles primes qui ne sont pas soumises aux cotisations sociales. Nous exigeons un vrai plan de revalorisation sans conditions pour rendre nos métiers plus attractifs.

Enfin, la participation de la FSU aux ateliers du *Grenelle de l'éducation* s'est soldée par le constat de l'impossibilité de faire avancer des propositions du fait même du dispositif choisi : il n'était pas question d'une concertation, mais bien d'une mascarade en forme d'opération de communication. C'est pourquoi la FSU et ses syndicats nationaux ont décidé de quitter ces discussions. Après tout, *on ne discute pas recettes de cuisine avec des anthropophages*. La parole des personnels à travers de celle de leurs représentant·e·s syndicaux·ales était peu écoutée, submergée par celles d'expert·e·s autoproclamé·e·s soigneusement choisi·e·s par le Ministère, dont certain·e·s n'avaient pour seule expérience de l'école que d'avoir usé leurs fonds de culotte sur ses bancs, assuré·e·s pourtant de détenir les solutions malgré leur méconnaissance évidente du système scolaire et de ses réalités ! Dans une période où la confiance des enseignant·e·s à l'égard du Ministère est largement éprouvée, comme l'a à nouveau montré une enquête d'opinion IPSOS-FSU début décembre, le *Grenelle de l'éducation* a continué de creuser l'écart entre les intentions ministérielles et les attentes réelles des personnels, tant sur le plan du métier que sur celui des rémunérations.

C'est dans ce contexte que s'amorce la **préparation de la rentrée scolaire 2021**. L'enveloppe de dotation horaire globale 2021 des collèges et des lycées est marquée par les conséquences de l'austérité budgétaire portée par le pouvoir en place. Dans l'académie de Créteil, les effectifs ont continué à grimper régulièrement depuis la fin des années 2000. En septembre 2021, ce sont 3 497 élèves supplémentaires qui arriveront dans les lycées de l'académie pour une dotation de 3 équivalents temps plein (ETP) supplémentaires seulement. En revanche, les autorités académiques continuent d'augmenter massivement le taux d'HSA, en ajoutant 83 ETP. En une décennie (2009 - 2021), le H/E est passé dans les lycées de 1,6 à 1,48.

Dans les collèges, l'évolution est encore plus préoccupante : le Rectorat a annoncé une réduction de 22 ETP en heures postes (HP), soit 22 suppressions d'emplois dans chaque

département de l'académie au profit d'heures supplémentaires (HS) pour un total de - 66 ETP en HP et + 33 ETP en HSA.

Une nouvelle fois, l'enveloppe provisoire de dotation qui nous est présentée est très insuffisante et met à mal le service public d'éducation dans les collèges du département dont beaucoup vont connaître une situation des plus critiques à la rentrée prochaine :

- Il subsiste une différence inexplicée de 52,24 postes (ETP) en HP (Heures Postes) entre les chiffres du Rectorat de Créteil et ceux de la DSDEN (24,73 ETP pour les HSA). Seul le nombre d'IMP distribuées est plus important que les chiffres de référence académiques.
- Selon les données du Rectorat, le H/E moyen dans les collèges de Seine-Saint-Denis augmente : 1,38 (RS 2021) / 1,37 (RS 2020). En réalité, il stagne : le H/E affiché par la DSDEN dans les collèges du département (hors SEGPA) est de **1,32** (comparable aux prévisions de rentrée 2020 mais inférieur au bilan de rentrée 2020 : 1,337). **Pour mémoire, le H/E s'élevait à 1,396 à la rentrée 2011, il y a 10 ans, et à 1,52 à la rentrée 2009 ! Pour revenir à ce dernier chiffre en termes de moyens d'enseignement, il faudrait plus de 11 000 heures en plus, c'est-à-dire créer plus de 630 postes !** La baisse du H/E est un indicateur inquiétant de la baisse continue des moyens dans notre département.
- On observe une différence très importante entre les prévisions d'effectifs affichées par le Rectorat et par la DSDEN 93. Dans notre département, l'administration n'est plus en mesure de respecter les « *seuils* » d'élèves par classe qu'elle s'était elle-même fixés (23 en collège sensible, 24 en REP / REP + et 27 en collège non classé). Elle parle officiellement de « *repères* » et affiche explicitement depuis l'an dernier un chiffre de 27 élèves par classe dans les établissements hors éducation prioritaire (26 auparavant). **En Seine-Saint-Denis, le E/D moyen continue d'augmenter (23,45 à la RS 2020 vs 23,71 prévus à la RS 2021) ! Pour mémoire, à la rentrée 2011, les collèges du département affichaient un E/D de 22,80 !**
- **Les collèges du département affichent 6 classes en moins à la rentrée 2021 par rapport à la préparation de la rentrée 2020 (RS 2021 : 3 172 divisions / 3 178 RS 2020), et donc 18 divisions de moins par rapport à la rentrée 2020 (après les ajustements du CTSD de juillet dernier).**
- La DSDEN a programmé l'ouverture de 6 nouvelles *ULIS* (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire qui accueillent les élèves en situation de handicap) mais la dotation de chacune de ces unités n'est plus que de 21h depuis la rentrée 2020 (24h auparavant) ! Par ailleurs, nous tenons à rappeler fermement le cadre réglementaire à l'administration. Ainsi que le stipule l'[article L351-1 du Code de l'éducation](#), les élèves accompagné-e-s dans le cadre de ce dispositif doivent être comptabilisé-e-s dans les effectifs scolarisés, ce qui ne semble être pas le cas dans notre département.
- Les moyens horaires dévolus aux autres dispositifs spécifiques (UPE2A, *module relais*) restent identiques à ceux de la rentrée 2020 (stables en ce qui concerne les SEGPA), et pour cause : il reste peu d'heures à reprendre pour l'administration car les élèves les plus fragiles ont déjà payé un lourd tribut à la politique d'austérité budgétaire les années passées (- 5 heures pour les UPE2A / NSA à la rentrée 2018, - 2h de suivi pour les élèves allophones à la rentrée 2019, *module relais* amputés d'1h à la rentrée 2020,...). Par ailleurs, il n'y a aucune nouvelle ouverture de dispositif UPE2A alors que les besoins sont réels (2 ouvertures lors des ajustements en juillet dernier) !

En Seine-Saint-Denis plus qu'ailleurs encore, les habitant-e-s souffrent de la crise du COVID-19. Surmortalité, conséquences psychologiques et sociales, crise économique... plus que jamais, les services publics sont indispensables. En premier lieu, celui de l'Éducation bien entendu et « *quoi qu'il en coûte* », comme le répétait Emmanuel Macron au printemps dernier ! Pour toutes ces raisons, les organisations syndicales de la Seine-Saint-Denis réaffirment aujourd'hui leur ferme opposition à la loi de transformation de la fonction publique et continuent de demander son abrogation. Plus que jamais, les collectivités ont besoin de services publics pérennes, accessibles, de qualité, à l'abri des pressions et captations par des groupements et intérêts privés de toutes sortes, tout particulièrement dans notre département où la question de la rupture d'égalité républicaine est avérée. Nous avons besoin de services publics forts, d'agent-e-s soutenu-e-s et bien traité-e-s pour faire face non seulement aux besoins sociaux de l'immense majorité de la population, mais aussi aux crises actuelles et à venir.

La FSU s'oppose également à tout nouvel acte de décentralisation, en particulier des services de médecine scolaire de l'Éducation nationale aux départements en les réunissant avec les moyens des PMI pour créer un service de la santé de l'enfant tout au long de sa minorité. Ce projet signerait l'abandon d'une politique de santé définie dans le cadre de l'Éducation nationale et signifierait, pour les médecins, infirmier·e·s scolaires et conseiller·e·s de santé, un transfert vers la Fonction publique territoriale ainsi que la dislocation de leur collectif de travail. Les gestionnaires des EPLE, seraient, quant à eux·elles, placé·e·s « *sous l'autorité fonctionnelle des collectivités territoriales* ». Ce projet de loi, qui devrait être présenté en Conseil des Ministres en février 2021, est dangereux pour notre modèle social et pour l'égalité de traitement des citoyen·ne·s car il consacre une déstructuration du cadre national d'intervention des services publics et un découpage des missions publiques. La FSU continuera d'agir et d'informer les agent·e·s et la population des enjeux de ce projet ; elle créera les conditions de mobilisations larges pour lui faire échec.

Alors que le gouvernement déploie tout un arsenal législatif destiné à restreindre gravement les libertés publiques, le droit à la vie privée et la liberté d'information, empêchant de fait toute dénonciation de violences policières, à l'heure où il entreprend de porter atteinte au droit de manifester et stigmatise la liberté d'opinion et l'action syndicale, il est crucial que les personnels qui oeuvrent au quotidien en faveur du service public d'éducation le défendent par la grève. Alors que les mobilisations se poursuivent dans l'éducation, à l'image des appels à la grève des personnels éducatifs dont le SNES-FSU est signataire, face à un gouvernement qui tente de réprimer toute forme de contestation sociale, nous ne devons pas désertier la rue ! C'est ainsi que nous appelons tou·te·s nos collègues à la grève et à la manifestation demain mardi 26 janvier, au sein d'une large intersyndicale départementale, académique et nationale. La journée d'action de demain doit être pour les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation, et plus largement tou·te·s ceux·celles qui défendent le service public, une date importante autant qu'un prélude à d'autres mobilisations : pour toutes ces raisons, la FSU est également signataire de l'appel interprofessionnel à l'action et à la grève du 4 février prochain qui s'inscrit dans le cadre d'une convergence des luttes entre différents secteurs en grève (santé, éducation, énergie). Demain, nous aurons ensemble l'occasion de dire notre rejet de la politique gouvernementale en matière d'éducation, notre refus de la destruction programmée de la politique d'éducation prioritaire et l'urgence d'un véritable plan de développement pour l'éducation à travers la création d'emplois et la revalorisation des personnels. Pour défendre le service public d'éducation face à l'entreprise concertée de liquidation menée par le gouvernement en plein coeur de la crise sanitaire, pour de meilleures conditions de travail pour les élèves comme pour les personnels, pour nos salaires, nous exigeons un autre budget pour l'Éducation !

En attendant, puisque nous sommes réuni·e·s aujourd'hui à distance afin de préparer la prochaine rentrée, et avant d'aborder de manière plus détaillée la situation des établissements du département, nous avons quelques questions et observations :

- En Seine-Saint-Denis, nous avons noté **une accélération du calendrier de préparation de la rentrée 2021**. Dans plusieurs établissements, après une réunion avec les autorités académiques, le 7 janvier dernier, de nombreux·ses chef·fe·s d'établissement ont pris très tôt l'initiative de réunir des conseils pédagogiques, voire la commission permanente, afin de travailler sur la DHG. Le cadre des discussions n'est pas toujours collectif (le conseil pédagogique a tendance à imposer des hiérarchies intermédiaires, de coordination de discipline, par exemple) et les chef·fe·s d'établissement ne sont pas fondé·e·s à dévoiler l'enveloppe horaire avant que les organisations représentatives des personnels se prononcent sur la base des documents fournis par l'administration.
- Pour **377 élèves supplémentaires** prévu·e·s à la rentrée prochaine dans les collèges du département (différence entre le constat de rentrée 2020 et les prévisions d'effectifs de la DSDEN pour la rentrée 2021), la DSDEN alloue seulement **120 heures postes (HP)** en plus, soit l'équivalent d'un peu plus de **6,5 postes (ETP)**. L'enveloppe d'heures supplémentaires (HS) est, elle, en baisse par rapport à la dotation 2020. Or, si l'on rapporte l'enveloppe de dotation provisoire qui nous est présentée aujourd'hui à la dotation effective à la rentrée 2020 (suite au CTSD ajustements de juillet et aux derniers ajustements présentés lors du CDEN bilan de rentrée¹), les chiffres sont bien plus alarmants encore car, entre janvier et septembre 2020, la DSDEN a alloué au total 697,5 heures au titre des mesures d'ajustements et abondements complémentaires : **le solde comparatif des heures et des postes devient alors négatif ; pour 377 élèves supplémentaires à la rentrée**

1 Malgré nos demandes répétées, la DSDEN n'a pas convoqué de CTSD de rentrée en septembre 2020 au prétexte qu'il n'y avait pas eu de nouveaux ajustements suite au CDEN du 6 juillet 2020. En réalité, des ajustements de rentrée ont bien été présentés lors du CDEN bilan du 24 novembre 2020.

prochaine, les collèges de Seine-Saint-Denis se voient dotés aujourd'hui 678,5 heures de moins qu'à la rentrée 2020 (soit l'équivalent de 38 postes) !

- Dans plusieurs établissements, il semblerait que la DSDEN ait utilisé sans l'afficher ouvertement de tout autres repères que ceux qui apparaissent dans les documents qui nous ont été fournis. Qu'en est-il réellement ?
- Les élèves accompagné-e-s dans le cadre d'une ULIS sont-ils-elles comptabilisé-e-s dans les effectifs globaux des collèges dans notre département ?

Nous continuons d'exiger la création des classes d'accueil nécessaires pour scolariser tou-te-s les élèves en attente dans le département, l'ouverture d'UPE2A en LGT réparties sur tout le territoire du 93, l'ouverture des structures nécessaires pour les élèves NSA en lycée, le maintien des classes d'accueil avec un maximum de 20 élèves en UPE2A (15 en NSA), le **rétablissement des 26 heures d'enseignement spécifique en UPE2A et NSA au collège ainsi que des 6h de suivi ex-NF (au lieu de 4h)**, la **double inscription des élèves allophones, en les comptabilisant dans l'effectif global, ce qui permettrait d'abaisser les moyennes de classes dans les établissements concernés pour favoriser leur inclusion**, le droit au maintien dans la classe d'accueil tant que les élèves en ont besoin, sur décision de l'équipe éducative, les décisions d'orientation et d'inclusion des élèves par l'équipe éducative en charge des élèves, l'affectation rapide des élèves, en 15 jours maximum après leur positionnement au CIO et la transmission des dossiers d'affectation aux établissements d'accueil. Pour continuer à améliorer ces procédures, nous demandons des moyens supplémentaires techniques et humains dans les CIO et à la DIVEL. **Nous exigeons que tou-te-s les élèves mineur-e-s, sans condition d'âge, soient testé-e-s, puissent être scolarisé-e-s et poursuivre leur scolarité au-delà de leur majorité.**

- Quel est le volume exact de l'enveloppe horaire allouée au titre du programme *Devoirs faits* de janvier à décembre 2020 dans les collèges du département ? Quel est le volume de l'enveloppe provisionnée pour les 2 trimestres restants de l'année scolaire 2020-2021 ?

Nous vous remercions de votre attention.